



**info.pcc@vd.ch**

par Madame Stéphanie Buri

Chargée de projet

Service de la promotion de l'économie et  
de l'innovation (SPEI)

Département de l'économie, de l'innovation  
et du sport (DEIS)

Rue Caroline 11

1014 Lausanne

Zurich, 24 août 2020

## **Mise en consultation : Avant-projet de loi d'application de la législation fédérale sur les jeux d'argent, canton de Vaud**

Madame, Monsieur,

En sa séance de jeudi 20 août dernier, le comité de l'Association des musées suisses (AMS) a décidé de prendre position sur le projet de loi d'application sur les jeux d'argent du canton de Vaud.

L'Association des musées suisses exprime son profond **désaccord avec le projet du Conseil d'Etat sur le point suivant : « créer une troisième entité, en plus de la FASC (Fondation d'aide sociale et culturelle) et du FSV (Fonds du Sport Vaudois) déjà existants. Cette troisième entité sera chargée de la redistribution de 30% des bénéfices nets résiduels de la Loterie romande au profit de projets d'intérêts publics en lien avec le programme de législature. L'affectation des montants relèvera de la compétence du Conseil d'Etat. »**

Alors que bon nombre de musées et de monuments ne bénéficient pas du soutien de l'État de Vaud, ils conservent néanmoins des patrimoines significatifs et participent activement à la vie culturelle de ce canton. Vu la difficulté des financements privés et les ressources limitées de certaines communes, les dons de la Loterie romande constituent une ressource essentielle pour les projets, pour des expositions de qualité ou des rénovations indispensables. Avec ces dons, les associations de soutien contribuent à l'acquisition ou la restauration de pièces importantes du patrimoine régional.

Attribuer 30 % des montants disponibles pour la redistribution par la Loterie romande aux projets du programme de législature limite significativement les ressources prévues pour être mises à disposition d'institutions et associations indépendantes. C'est une atteinte inquiétante à l'autonomie de la pratique culturelle. Lors de la campagne sur la Ljar le peuple s'est prononcé nettement en faveur du maintien de la distribution des bénéfices à des projets d'utilité publique, avec un engagement fort des milieux culturels notamment. La possibilité de prélever une taxe sur les bénéfices (ce que le Canton de Vaud faisait dans l'ancien système à hauteur de 6%) a été abolie.

Il nous semble peu respectueux de la volonté parlementaire puis populaire de réintroduire cette taxe par le biais de ce troisième organe de répartition. Nous demandons au canton de Vaud de ne pas faire usage de cette possibilité.

Si bon nombre de grands musées sont cantonaux et doivent être pourvus de moyens suffisants pour assumer leurs fonctions primordiales, ils relèvent d'une tâche de base de l'État. Les projets de législature doivent également élargir aux ressources propres de l'État attribuées par le législatif. Il n'est pas acceptable que, pour assumer à sa guise ses projets de législature, le gouvernement puisse puiser dans les fonds destinés aux projets culturels variés et indépendants ou au patrimoine et aux musées.

Pour l'Association des musées suisses, ce projet d'une entité dévolue aux projets de législature de l'État restreint de fait l'activité future des musées et monuments qui ne sont pas propriété de l'État. Cela nous apparaît comme contraire aux objectifs mêmes des fonds de loterie et en particulier à l'esprit de la Loterie romande.

L'attribution des dons de la Loterie romande doit répondre à des critères de qualité et de pertinence. Notre association demande que les organes de répartition soient composés de personnes compétentes en matière culturelle, libres de leurs décisions et indépendantes de l'État. Il s'agit par ce biais de garantir un accès équitable et non politique aux ressources mises à disposition de la culture par les gains des jeux d'argent.

L'AMS exprime par la présente la position de son comité et celle exprimée par bon nombre de ses membres dans le canton de Vaud, dans la mesure où il a été possible de les consulter à temps. La liste des signataires est jointe ci-après.

Espérant faire ainsi entendre haut et fort la voix de l'ensemble musées, je vous souhaite bonne réception de ce message et vous transmets mes meilleurs salutations.

**Association des musées suisses**

Isabelle Raboud-Schüle, présidente